

## OU EFFECTUER VOTRE MISSION DE SERVICE CIVIQUE ?

Auprès d'écoles maternelles, élémentaires, de collèges, lycées, CIO et services académiques.



## COMMENT TROUVER VOTRE MISSION DE SERVICE CIVIQUE DANS L'ACADEMIE DE GUADELOUPE ?

Répondez directement aux offres de missions en ligne sur le site [www.ac-guadeloupe.fr/servicecivique](http://www.ac-guadeloupe.fr/servicecivique). Les annonces de l'académie sont disponibles et mises à jour chaque année. N'hésitez pas à venir les consulter et adressez votre candidature directement aux établissements de votre choix.

Si vous avez besoin d'une orientation personnalisée, vous pouvez également vous renseigner auprès de la Mission Locale près de chez vous ou dans un Centre Régional d'Information jeunesse ou des Points d'Accueil et d'Information pour la Jeunesse (CRIJ ou PIJ).

## REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DU SERVICE CIVIQUE

Plus de 900  
postes à  
pourvoir dans  
l'académie  
en 2021-2022

## RETROUVEZ LE SERVICE CIVIQUE SUR LE WEB

[www.ac-guadeloupe.fr/servicecivique](http://www.ac-guadeloupe.fr/servicecivique)

RECTORAT DE REGION ACADEMIQUE  
GUADELOUPE  
Cellule service civique  
Parc d'activités la Providence  
ZAC de Dothémare 480  
97183 Les Abymes CEDEX



## VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS ? REJOIGNEZ-NOUS !



RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



## QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

C'est pour tous les jeunes de **18 à 25 ans**, qui souhaitent s'engager au service de l'éducation nationale pour une période de **6 à 10 mois**. La mission est de 30h par semaine, et indemnisée **580,62€ net par mois**.

473,04 € net par mois pris en charge par l'Etat, complétés au minimum à hauteur de 107,58 € net par mois par l'organisme d'accueil.

Cette indemnité peut être majorée de 107,68 € net par mois sur critères sociaux.

**Il est possible de faire son Service Civique tout en poursuivant ses études, ou bien en ayant un emploi à temps partiel.**



## POURQUOI VOUS ENGAGER ?

Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de vous ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de l'intérêt général.

C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Vous avez le choix entre de très nombreuses missions !

Le service civique permet d'agir partout en France où à l'étranger dans les domaines que vous souhaitez.



**La diversité des missions proposées permet à chacun de trouver celle qui lui convient !**



## VOUS VOUS ENGAGEZ... ON VOUS ACCOMPAGNE...

Pour faciliter le déroulement de votre mission, il vous est proposé une phase de préparation et d'accompagnement à sa réalisation. Par ailleurs, une formation civique et citoyenne et un appui à la réflexion sur votre projet d'avenir sont mis en œuvre par l'organisme qui vous accueille.

Vous aurez, lors de votre Service Civique une formation aux Premiers Secours (brevet PSC1)

Vous recevrez une carte de Service Civique qui vous permettra de justifier de votre statut et de bénéficier de certains avantages pendant votre mission.

Si vous bénéficiez de l'aide au logement, vous la conserverez pendant le Service Civique.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Pendant toute la durée de votre mission vous êtes couvert par la sécurité sociale (prise en charge de vos dépenses de santé: maladies, maternité...).

## UN ENGAGEMENT RECONNU

Votre engagement de Service Civique est valorisé dans votre parcours: dans le cadre de votre formation, d'une recherche d'emploi...

A la fin de votre mission de Service Civique, l'Etat vous remet une attestation: elle officialise l'accomplissement de votre mission et marque la reconnaissance par l'Etat, de votre engagement.

